Bulletin Municipal 2012

Coulandon

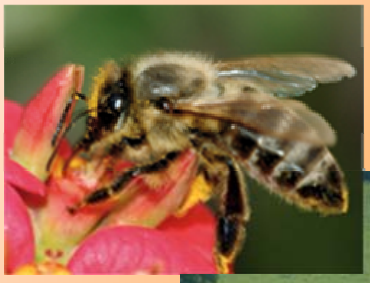

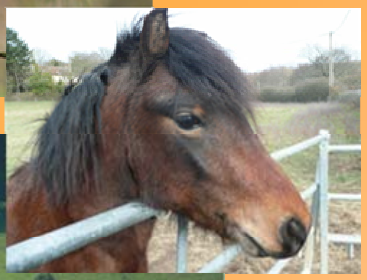

Sommaire

Notre commune
L'école – La classe UE
L'accueil de loisirs
Informations diverses
Les carnets
Les travaux
Portrait
Environnement
Société–Culture
L'intercommunalité
La vie associative

Edito

Le Bulletin Municipal

2012 vient de s'achever, place à 2013.
Si l'année dernière fût riche en élections nationales, cette nouvelle année devrait être plus calme de ce côté-là.

Le nouveau président de la République et sa nouvelle majorité doivent faire face à de nombreux défis d'ordre national, européen et mondial.

Le plus important et le plus urgent d'entre eux est de remettre notre économie nationale en ordre de marche afin de stimuler le marché du travail et inverser la courbe du chômage qui ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années.

Ceci ne sera pas chose facile dans un contexte européen et mondial hostile où la course à la productivité ne fait que s'accroître.

Le recul de la pauvreté, le droit à un logement salubre, la protection médicale et sociale sont des valeurs que les générations passées nous ont transmises grâce à leur travail. Chacun, à notre humble place dans la société, nous devons participer à cet effort de redressement pour que ces valeurs perdurent et s'améliorent pour nous-mêmes et les générations futures.

Chacune et chacun d'entre nous pourront apporter notre part de soutien à ce vaste chantier qui exigera de nous tous un maximum de solidarité afin que personne ne reste à l'écart.

A l'échelle de notre commune, soyons attentifs et sachons regarder autour de nous pour apporter un peu de réconfort moral et matériel aux plus démunis.

Pour revenir à Coulandon, je voudrais citer les évènements qui ont jalonné la vie de notre commune au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Tout d'abord, 2012 a vu la concrétisation de quelques uns des projets inscrits dans notre Contrat Communal d'Aménagement de Bourg :

- *L'aménagement et la sécurisation de la rue de Certilly,*
- *La construction du local d'accueil sur le bourg,*
- *La réfection des deux portails du cimetière,*
- *La rénovation de la signalisation pour la rendre plus lisible et agréable. Elle s'achèvera début 2013,*
- *Enfin, l'entrée «Est» de Coulandon qui a entièrement été réaménagée pour sécuriser les accès aux rues de Certilly et de la Bruyère. La majeure partie du financement de cette opération a été assurée par le Conseil Général, la RD 945 étant une route départementale.*

Allier Habitat a bien avancé la construction des deux T3 à La Poterie. Ils devraient être mis en location au 1er février 2013.

Un nouvel artisan s'est implanté, en milieu d'année, à la zone artisanale de la Pièce du Chêne. Son atelier de menuiserie est venu compléter l'éventail des métiers artisanaux locaux.

Un point négatif, cependant, la dernière rentrée scolaire s'est faite avec une classe en moins.

Côté vie associative, je voudrais remercier toutes les associations qui se dévouent sans compter pour accroître la convivialité et faire en sorte que « bien à vivre » soit une réalité de tous les instants.

Je terminerai en énumérant les différents projets qui devraient voir le jour courant 2013 :

- *Travaux d'aménagement visant à ralentir les véhicules et à sécuriser les cheminements piétons sur les rues de la Bruyère et Saint Martin. La sécurité de nos enfants se rendant à l'arrêt de bus scolaire est une de nos principales préoccupations.*
- *Le Conseil Général poursuivra ses travaux d'aménagement de la RD 945, sur l'entrée «ouest» côté Souvigny, entre le virage du chemin de la Pommeraie et le passage à niveau. Les principaux objectifs visés étant de sécuriser les accès au chemin des Carrières et à la route du Chalet et surtout de faire ralentir naturellement les véhicules circulant sur cette RD.*
- *2013 verra également s'engager les travaux de réfection de la toiture de l'église que les services de l'Etat viennent d'autoriser.*

Pour conclure ces quelques lignes, je vous souhaite à toutes et à tous, au nom de toute l'équipe municipale, une bonne et heureuse année 2013.

Qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé à vous-même ainsi qu'à vos proches.

Votre Maire,
Patrick Degrange

Notre commune

Les caractéristiques de la commune

Superficie totale : 1 706 ha
Population municipale : 702 habitants
Population comptée à part : *81 habitants*
Population totale : 783 habitants
Électeurs inscrits : 519 au 06 Juin 2012,
dont 260 électeurs et 259 électrices
+ 2 Électeurs européens au 06 Juin 2012
(1 homme et 1 femme)

Les permanences du maire, des adjoints

Monsieur le maire : sur rendez-vous

Mesdames et messieurs les adjoints :
le samedi matin de 9 h 00 à 10 h 00 à la mairie.

Les heures d'ouverture de la mairie

- Lundi : 14 h 00 – 18 h 00
- Mardi : 8 h 30 – 12 h 00
- Jeudi : 14 h 00 – 18 h 00
- Vendredi : 14 h 00 – 17 h 00

Téléphone : 04.70.44.50.09 – Fax : 04.70.44.63.62

Adresse courriel : mairie-coulandon@pays-allier.com
Site Internet : www.mairie-coulandon.fr

Le personnel communal

Secrétariat de mairie :
Jacqueline Mazerolles

Service technique et entretien :
Jean-Claude Bourrachot
Adrien Roussat

Le personnel école, cantine et accueil de loisirs

Jacqueline Ameline,
Marie-Claude Bouard,
Michelle Clarck,
Carine Marchand.

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont honoré de leur présence la cérémonie des vœux qui a eu lieu le 11 Janvier 2013 à 18 H 30 à la Salle Polyvalente de Coulandon.

Notre commune

La Communication

◆ Le site Internet

Votre site Internet : rappel de son nom :

www.mairie-coulandon.fr

Un autre lien : http://mairie-coulandon.planet-allier.com permet également d'accéder au site, planet-allier étant la plateforme hébergeur du Conseil Général mise à disposition pour les petites communes comme Coulandon.

Votre site est vivant. Il a été mis à jour au fur et à mesure des informations à publier et au minimum une ou deux fois par semaine suivant les nécessités. Cela a représenté une centaine de mises à jour pour une moyenne de 2h30 de travail, soit environ 250h de travail sur une petite année.

Le nombre de visites oscille entre 7500 et 8000/mois.
L'activité des internautes se situe dans les horaires suivants : à 9, 10 et 11h le matin, puis à 18, 19, 20 et 21h le soir, les autres horaires étant homogènes.
Concernant les jours de la semaine, la consultation du site est importante les mercredi, vendredi, samedi et dimanche. Les autres jours de la semaine sont équivalents.

Votre site est en constante évolution. N'hésitez pas à nous faire connaître vos attentes et vos propositions.

◆ Les comptes-rendus des conseils municipaux

Tous les conseils municipaux font l'objet d'un compte rendu rédigé par la commission communication du conseil et validé par le maire. Il est transmis au correspondant local du journal « La Montagne » pour publication. Il est également publié dans le site Internet.

◆ Le correspondant local du journal «La Montagne»

Pour une parution d'article dans le journal «La Montagne», toute personne *(particuliers, associations,…)* peut contacter le correspondant local, Roland BÉTIAUX :

- Tél. : 04.70.44.26.36 ou au 06.08.03.25.76
- Mail : roland.betiaux@orange.fr

Les articles peuvent également être déposés au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

◆ Le bulletin municipal

Votre bulletin municipal continue son bonhomme de chemin. Son architecture, désormais, est stabilisée dans ses grandes lignes.

Un espace culture existe et il ne demande qu'à vivre !
Il amène une note différente des informations traditionnelles.
Il est ouvert à tous les habitants de Coulandon.

N'hésitez pas à proposer et à vous faire connaître si vous avez un article, une histoire, un vécu, s'inscrivant dans un contexte culturel. Nous vous accueillons à bras ouverts.

La parution du bulletin reste fixée aux tous premiers jours du mois de Janvier. Il est disponible dans le site Internet.

◆ Le bulletin intermédiaire

Le bulletin intermédiaire est principalement axé sur les budgets et finances de la commune.

Sa parution est fixée à la fin du mois de Juin, ou avant les vacances d'été.

◆ Les informations affichées

Un espace dédié à l'information est disponible dans le local accueil sur le bourg. Trois catégories d'informations :

- les informations municipales
- les informations associatives
- les informations libres

Les clés sont disponibles auprès du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture habituelles.
Un espace est destiné au plan de la commune.

Notre commune

Les services

◆ L'assistante sociale

Mme LARRIÈRE Marisa, assistante sociale, reçoit uniquement sur rendez-vous.
Contact au : 04.70.43.69.29 au Centre Social
ou au 04.70.34.16.15 au Centre Médico Social d'Avermes

◆ La cantine scolaire

Tél. : 04.70.46.49.29

Le prix du repas pour l'année scolaire 2012-2013 est fixé à 2.15 Euros pour les enfants et 4.60 Euros pour les adultes.

◆ La bibliothèque

Les livres sont prêtés gratuitement aux enfants comme aux adultes. *Venez explorer la caverne d'Ali Baba pour vous cultiver :*

➥ Romans, documentaires et bandes dessinées pour enfants et adultes ainsi que romans policiers pour adultes, etc, etc …

Une permanence est assurée le Lundi après-midi de 14 H 30 à 16 H 00 pour les scolaires.

Pour le public, la bibliothèque est ouverte aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie. Possibilité de réserver les livres en téléphonant à la bibliothèque ou en s'adressant à la mairie.

◆ La sécurité des enfants sur les voies publiques

Les accidents de la route sont, chez les jeunes de moins de 10 ans, la première cause de mortalité.
Jusqu'à 12 ans, un enfant n'est pas vraiment capable d'anticiper. En effet entre 5 et 9 ans, sa petite taille l'empêche de bien voir et d'être vu, il identifie mal les bruits et leur provenance. Jusqu'à 7 ans, il évalue mal les distances et les mouvements de voitures.

Il a été signalé par des habitants de la commune, que les enfants circulant à pied sur la rue St Martin, matin ou soir, par temps de pluie notamment, *ne sont pas suffisamment visibles par les automobilistes.*

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que des gilets « rétro réfléchissant » homologués peuvent être portés par les enfants lors des trajets quotidiens et ce surtout par temps de pluie et la nuit. Protégeons nos enfants.

◆ Transport à la demande Aléo

TAD Aléo : du sur mesure pour vos déplacements
N°Vert : 0 800 20 24 43.

Depuis le 4 septembre dernier, le réseau Aléo a connu une petite révolution. Il est présent sur toutes les communes de l'agglomération avec Aléo à la demande.
Ce service de proximité que vous attendiez, se déplace au cœur de l'agglomération.
Ce service exprime la volonté des élus communautaires : « que l'ensemble des habitants de l'agglomération bénéficie des services des transports urbains ».

Pour les habitants de Coulandon, Moulins est désormais plus accessible pour chacun d'entre eux. En favorisant en plus les déplacements respectueux de l'environnement.

Le TAD est utilisable de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Du Mardi au samedi. Tout Public. Pour vous déplacer de votre adresse personnelle vers le centre-ville de Moulins.
4 points *(dépose et reprise)* sur Moulins : Place Jean Moulin - Place d'Allier - Gare SNCF - Hôpital général.

Pour un aller simple ou aller-retour. Tous les titres de transport en vigueur sur le réseau Aléo *(à l'exception de la carte scolaire Aléo)* sont acceptés à bord des véhicules Aléo sur mesure et les tarifs sont absolument identiques au reste du réseau. Soit 1,20€ le déplacement !

Le service réservation d'Aléo sur mesure fonctionne toute l'année *(sauf dimanches et jours fériés)* et il est disponible du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, et le samedi de 8h à 12h.

Notre commune

Le Centre Communal d'Action Sociale

◆ Nos aînés en fête … !

Le repas du CCAS a réuni près de 50 convives le 17 novembre 2012 à la salle des fêtes en présence de Monsieur le Maire Patrick Degrange et son épouse.

Après l'apéritif Monsieur le Maire évoqua le déroulement de l'année. Il présenta l'origine du vin rouge qui allait être servi pendant le repas, vin rouge choisi et offert par ses soins.

Les menus décorés par les enfants de l'Accueil de loisirs ont pu ainsi présenter les différents plats réalisés cette année par Nadine et Jean Pierre de l'auberge St Martin et servis par les membres bénévoles du CCAS.

Bouchée au jambon et champignons
Cuisse de canard confite,
Sa sauce échalote et ses légumes
Assiette de fromages et salade
Farandole de desserts
Fruits et friandises
Vin Blanc « Riesling »
Vin rouge « Saint Amour »

Chacun a pu reprendre les refrains de chansons connues pour accompagner l'animateur de cet après-midi, Jean Claude FAYET, ou faire quelques pas de danse au son de l'accordéon. Après une chenille endiablée, cette agréable journée se termina vers 18 heures et chacun reparti dans son foyer satisfait de ce moment de convivialité.

Rappelons que les personnes n'ayant pu assister à ce repas reçoivent un colis gourmand distribué en fin d'année par les membres du CCAS.

Un panel des décorations composées sur les menus par les enfants de l'accueil de loisirs.

Notre commune

L'École

Du côté de l'école …

L'équipe pédagogique : de gauche à droite :
M. Marret – E. Vauchez *(Directrice)* –
S. Burnol – C. Marchand *(ATSM)*

Depuis la rentrée scolaire 2012, l'école compte désormais trois classes.

Les effectifs :

64 élèves sont répartis ainsi qu'il suit :

Maternelles		
Mr BURNOL Melle MARCHAND (ATSM)	PS	9
	MS	8
	GS	9
Total		26

Élémentaires CP – CE1		
Mme MARRET	CP	3
	CE1	14
Total.....		17

Élémentaires CE2 – CM1 – CM2		
Melle VAUCHEZ	CE2	4
	CM1	6
	CM2	11
Total.....		21

La classe de maternelle bénéficie de l'aide d'un agent municipal. Carine Marchand assiste le personnel enseignant auprès des enfants pour l'accueil, l'hygiène et la mise en place d'activités.

Les projets de l'école :

Les deux classes élémentaires participent à un projet cinéma avec des sorties prévues au complexe CAPCINÉMA à Moulins.

Trois sorties sont prévues avec les autres écoles du secteur consacrées à des rencontres sportives sur Moulins et en forêt de Moladier. Au programme :

- Jeux d'opposition – lutte en février
- Athlétisme en avril
- Activités physiques de pleine nature en juin

Le spectacle de Noël a eu lieu le 20 Décembre.

Des échanges sont mis en place régulièrement à raison d'une fois par semaine entre la classe de maternelles et les enfants du multi accueil Les Belettes.

Le cycle piscine est terminé. Il s'est déroulé du 13 septembre au 22 novembre. Pendant 9 séances, 38 élèves du CP au CM2 se sont rendus à l'Ovive accompagnés de parents volontaires pour encadrer les enfants.

La coopérative scolaire :

Elle est financée par les dons des parents en début d'année et par les projets d'école *(loto, kermesse, ventes de photos de classe, vente de mugs…..)*.

La coopérative scolaire est utilisée pour l'achat de matériel *(cette année achat de tricycles pour l'école maternelle)* et pour financer des sorties en complément de la dotation municipale allouée chaque année.

La classe UE (Unité d'Enseignement) :

Depuis la rentrée scolaire les échanges avec la classe UASMO qui s'appelle désormais classe UE ont pris une nouvelle forme.
Deux classes de 12 élèves de l'IME Émile Guillaumin viennent dans l'école les mardis et vendredi après midi.

Accompagnés par un enseignant et un éducateur ils sont intégrés aux classes élémentaires.

Une récréation a lieu en commun avec les élèves de l'école.

Une intégration réussie selon la directrice de l'école ou chacun a su accepter l'autre.

Un bel exemple de tolérance !

L'équipe enseignante :

Depuis la rentrée 2012, Elisa Vauchez assure la direction de l'école.

Avec Magalie Marret *(classe de CP/CE1)* et Sylvain Burnol *(classe maternelle)* elle forme l'équipe enseignante.

Rencontre avec la directrice …

Une licence d'allemand en poche, Elisa passe avec succès le concours d'entrée à l'IUFM.
Après ses 2 ans de formation, elle enseigne pendant 3 ans dans le département du Doubs avant de rejoindre l'an dernier le département de l'Allier.

Après un an dans une école à Moulins, elle accepte le poste de direction à l'école de Coulandon, un choix délibéré.

« J'aime le côté relationnel, le contact avec les parents, la municipalité. Je trouve intéressant d'être le relais entre les parents, les élus et l'inspection académique » confie-t-elle.

Dans une école rurale comme Coulandon elle constate que les échanges sont facilités et que les enfants bénéficient d'un suivi de la part des parents. De plus, la situation géographique, notamment la proximité de l'agglomération rend les déplacements plus simples à organiser.

Enfin pour Elisa les classes à double niveau permettent aux enfants d'acquérir rapidement une autonomie bénéfique en enseignement secondaire. Un atout plus qu'un inconvénient pour l'élève.

Nous souhaitons la bienvenue à Elisa déjà parfaitement intégrée dans notre école.

École …. Suite page suivante ☞

Notre commune

L'École (suite)

Infos pratiques

Horaires de l'école :

9h00 -12h / 13h30 – 16h30
Pour les élèves : 8h50 et 13h20

N° de téléphone : 04.70.44.67.19

Lien site Internet de l'école :
http://www3.ac-clermont.fr/etabliss/ecole-coulandon

Prochains conseils d'école :
24 Janvier et 06 Juin 2013.

Liste des représentants des parents d'élèves :

Titulaires	Suppléants
Mme DELALANDE	Mme MAUROY
Mme GUILLET	Mme BOIZOT
M. VERNIAUD	Mme MERLE

Calendrier des vacances scolaires :

Vacances de Noël : du vendredi 21 Décembre au soir au lundi 7 Janvier au matin.

Vacances d'hiver : du vendredi 23 Février au soir au lundi 11 Mars au matin.

Vacances de Printemps : du vendredi 20 Avril au soir au lundi 6 Mai au matin

Vacances d'été : le jeudi 4 Juillet au soir

La commune participe à l'achat de fournitures scolaires. Un crédit de 5000 € a été inscrit au budget 2012.

La commune prend également en charge le transport à la piscine : un coût de 684 € pour 2012 et une aide du Conseil Général de 118,40 €.

La classe UE (Unité d'Enseignement)

Pour la 3ème année consécutive, l'Unité d'Enseignement de l'IME Émile Guillaumin à l'École Primaire de Coulandon poursuit ses activités pendant l'année scolaire 2012-2013.

Malgré la suppression d'un poste d'enseignant dans chacun de nos deux établissements, les équipes pédagogiques de l'IME et de l'École Primaire ont tenu à maintenir cette classe d'intégration en milieu ordinaire pour les enfants de l'IME.

Ces baisses d'effectif les ont conduites à revoir l'organisation de cette intégration.

Ainsi, ce sont deux groupes d'une douzaine d'élèves qui viennent deux demi-journées par semaine dans les locaux de notre école.

Le premier groupe d'enfants âgés de 6 à 10 ans, pratique des activités d'arts visuels et de musique.

Le deuxième groupe constitué d'enfants de moyenne et grande section est orienté vers des activités d'éducation physique sportive et d'arts plastiques.

Ils occupent une des salles de classe libérée par la suppression du poste d'enseignement au début de cette année scolaire, le dortoir ayant été restitué aux petits de l'école maternelle.

Souhaitons aux enfants et aux enseignants beaucoup de réussite avec cette nouvelle organisation.

Notre commune

L'accueil périscolaire et de loisirs

Accueils Périscolaires…

Pour les parents qui ne peuvent pas accompagner leurs enfants le matin à l'école ou qui ne sont pas en mesure de les récupérer le soir, des accueils de loisirs sont proposés par la municipalité.

L'accueil périscolaire est ouvert de 7h30 à 9h00 le matin et de 16h30 à 19h30 le soir.

Une demi-heure supplémentaire a été mise en place le soir à la demande de certains parents ne pouvant se libérer pour être en mesure de récupérer leur enfant avant 19h00.

Désormais, les parents qui le souhaitent peuvent donc bénéficier de ce service sans surcoût supplémentaire.

A ce jour 40 enfants sont inscrits.
Marie-Claude Bouard et Jacqueline Ameline proposent des activités manuelles et des jeux éducatifs.

Inscriptions et renseignements :
Auprès du secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Tarifs 2013 :

Au 1er Janvier 2013 : trois tranches tarifaires en fonction des revenus des familles :
Tranche A : inférieure à 20 000 € -
Tranche B : de 20 000 € à 40 000 € -
Tranche C : supérieure à 40 000 €

Forfait mensuel pour un enfant fréquentant l'accueil périscolaire avant la classe du matin OU après la classe du soir,

Tranche A : 17,75 € - tranche B : 22,75 € - Tranche C : 24,10 €

Forfait mensuel pour un enfant fréquentant l'accueil périscolaire avant la classe du matin ET après la classe du soir,

Tranche A : 31,30 € - tranche B : 40,30 € - Tranche C : 42,85 €

Garde Occasionnelle pour un enfant fréquentant l'accueil périscolaire avant la classe du matin OU après la classe du soir,

Tranche A : 3,15 € - tranche B : 4,30 € - Tranche C : 4,70 €

Garde Occasionnelle pour un enfant fréquentant l'accueil périscolaire avant la classe du matin ET après la classe du soir

Tranche A : 4,70 € - tranche B : 6,20 € - Tranche C : 6,85 €

Accueil de loisirs…

L'accueil de loisirs fonctionne les mercredis et pendant les vacances scolaires : une semaine aux vacances de Toussaint, d'hiver et de Printemps.

Nouveau Service
Deux semaines l'été du 8 au 19 Juillet 2013.

Les mercredis :

L'accueil est ouvert de 9h00 à 16h30 avec possibilité d'accueil à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h00 le soir.

Les enfants sont encadrés par deux agents diplômés dans le domaine de l'animation. Marie-Claude Bouard, directrice, titulaire du BAFD.

Michelle Clarck, titulaire du BAFA assure l'encadrement des accueils du matin avant 9 h00 et du soir après 16h30.

Elle assure également la préparation des repas.

Les effectifs sont en progression depuis l'ouverture de la structure en 2009. De 7 à 8 enfants à l'ouverture, l'effectif varie aujourd'hui entre 10 et 12 enfants.

15 enfants sont inscrits.

Les activités :

En décembre les enfants sont allés au cinéma à Moulins

Ils ont réalisé les décorations de Noël du sapin de la place et de la salle d'accueil.

Les activités en cours sont sur le thème du cirque *(fabrication de roulottes, d'objets en plâtre tels qu'animaux, clowns)*.

Fabrication de marottes *(marionnettes animées dans un cône)*.

En janvier des ateliers peinture sur soie sont prévus ainsi que la confection d'un raconte tapis.

Suite page suivante ☞

Notre commune

L'accueil périscolaire et de loisirs (suite)

Inscriptions :

Les mercredis des mois de Février 2013, au plus tard le 20 Janvier 2013,

Les mercredis des mois de Mars 2013, au plus tard le 10 Février 2013,

Les mercredis des mois de Avril 2013, au plus tard le 20 Mars 2013,

Les mercredis des mois de Mai 2013, au plus tard le 20 Avril 2013,

Les mercredis des mois de Juin 2013, au plus tard le 20 Mai 2013.

Les vacances scolaires :

Sept enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs aux vacances de Toussaint.

De nombreuses activités ont été proposées :

- Sortie à la plaine de jeux Acoran
- Atelier cuisine avec fabrication de roses des sables
- Décorations des menus du repas des aînés à base de personnages en feutrine. Une très belle réalisation appréciée des convives.

Les projets :

Les thèmes à venir sont le cirque.

Des petits livres avec histoires sont fabriqués afin d'aboutir à la fin de l'année à un grand livre.

Un atelier cuisine sur le chocolat.

Inscriptions :

Les vacances d'Hiver du 25 Février au 1er Mars 2013, au plus tard le 1er Février 2013,

Les vacances de Printemps du 22 Avril au 26 Avril 2013, au plus tard le 25 Mars 2013.

Les vacances d'été, dès que possible et en tout cas avant le 31 Mai 2013.

Les tarifs :

Les tarifs de l'accueil de loisirs sont fixés en fonction des revenus des familles et révisés chaque année au 1er janvier en fonction des revenus de l'année N-2.

Contrat Enfance Jeunesse :

La commune de Coulandon a renouvelé le contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.

Ce contrat signé pour une durée de 4 ans : du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015, finance les services de l'accueil de loisirs *(accueils périscolaires, mercredis et vacances)* et le Multi Accueil « Les Belettes ».

L'accueil de loisirs est financé à :

- 25% par les familles qui fréquentent
- 32% par la Caisse d'Allocations Familiales.
- 42% par la Commune
- 1% par d'autres dotations

La Cantine scolaire

Une majorité d'enfants déjeune à la cantine scolaire. Les menus sont élaborés par Jacqueline Mazerolles et confectionnés par Jacqueline Ameline. Marie-Claude Bouard et Carine Marchand assurent le service et la surveillance du temps midi/treize heures vingt.

Tarifs

Repas enfant : 2.15 € - Repas adulte : 4,60 €

Notre commune

Le Centre Social de Souvigny

Créé en 1988, à l'initiative de la population, le Centre Social de Souvigny œuvre pour favoriser le développement social sur son territoire, en proposant des services et des activités aux habitants, en aidant ceux qui le souhaitent à monter des projets collectifs et en favorisant l'expression de chacun.

Vous y trouverez :

Des services …

- Les repas à domicile pour les personnes âgées ou convalescentes ;
- Un Centre de loisirs 4-12 ans et 12-17 ans ouvert lors des vacances scolaires et les mercredis ;
- Un service mandataire *(gestion administrative de l'emploi d'une aide à domicile)* ;
- Des permanences assurées au Centre Social par l'assistante sociale du Conseil Général ;

Des activités …

- Peinture sur Soie
- Informatique (Débutants et Perfectionnement)
- Patchwork
- Scrabble
- Conversation anglaise (débutants et avancés)
- Intégration en Milieu Français Débutants – Moyens et Avancés)
- Decouvr'arts
- Tapisserie d'ameublement
- Couture
- Cuisine et Découverte
- Lecture à voix haute
- Fabrication d'une maquette de la Verrerie de Souvigny

L'organisation d'évènements fédérateurs sur le territoire …

- La Braderie de Vêtements
- Des sorties vélo / famille
- Les Débredinades
- Des sorties découverte du patrimoine.

Renseignements …

Pour tous renseignements complémentaires :

CENTRE SOCIAL DE SOUVIGNY - Route de Montluçon - 03210 SOUVIGNY

Tél. : 04.70.43.10.67
Fax : 04.70.43.64.69

Mail : centre.social.souvigny@wanadoo.fr

Site Internet : http://www.centres-sociaux-allier.com/souvigny/

Facebook : Centre Soc

Gazette du Centre Social de Souvigny distribuée dans les boîtes aux lettres trois fois/an

Centre Social SOUVIGNY

Si vous êtes intéressés(e) par l'une ou l'autre de ces activités, vous pouvez prendre contact directement avec le Centre Social de Souvigny, ou si vous le souhaitez, appelez le secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Notre commune

Informations diverses

Le recensement militaire

Le recensement militaire se fait en mairie au plus tôt le jour du seizième anniversaire et de préférence dans le trimestre civil qui suit cette date et sur présentation du livret de famille.

Cette démarche est faite par l'intéressé(e) ou les parents. Garçons et filles sont recensés dans les mêmes conditions.

Lors de ce recensement en mairie, une attestation est remise à l'intéressé(e) qui doit être conservée précieusement pour être présentée lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou pour l'inscription à un examen. Aucun duplicata ne peut être délivré en Mairie. En cas de perte, celle-ci doit être demandé au Centre du Service National à Clermont Ferrand.

Prévention contre les cambriolages lors de vos absences prolongées de votre domicile

Partez l'esprit tranquille !!! Grâce à l'opération tranquillité vacances, les gendarmes patrouillent quotidiennement pour assurer la surveillance de votre lieu d'habitation pendant votre absence. Nous vous rappelons que le dispositif «opération tranquillité vacances » est entièrement gratuit et qu'il vous est proposé tout au long de l'année.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit simplement de vous présenter à la brigade de gendarmerie de Moulins (quartier Taguin, 118 rue de Paris) afin de remplir une demande individuelle ou de télécharger le formulaire sur le site Internet du ministère de l'intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/) et de le transmettre à la brigade de gendarmerie compétente. Pour des raisons de sécurité évidentes, aucune demande ne sera prise par téléphone.

Quelques conseils pour éviter les vols :

- veillez à la fermeture des portes et fenêtres, de jour comme de nuit
- veillez aux accès secondaires *(portes de garage, fenêtres entrebâillées, cave, portes donnant sur la cour...)*
- ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite aux lettres ou dans un pot de fleurs près de l'entrée
- ne mentionnez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés
- faites relever votre courrier régulièrement
- demandez à une personne de votre connaissance *(voisin ou personne de confiance)* d'ouvrir et refermer les volets chaque jour
- ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, même cachées

La déchetterie

Pour tous les déchets, la déchetterie est à votre disposition.
Fermeture les dimanche et lundi.
Son accès est libre et gratuit.
Tél. : 04.70.46.08.41.

Jours d'ouverture :
Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi
Horaires d'ouverture :
Matin : 9 H 00 à 12 H 30 – après-midi : 13 H 45 à 17 H 30

Le ramassage des épaves automobiles

Le prochain ramassage des épaves automobiles aura lieu le 06 Mars 2013 pour le 1er semestre 2013 et le 02 Octobre 2013 pour le second semestre. Les personnes intéressées doivent déposer leur demande en mairie 15 jours avant la date du ramassage.

La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est maintenue les jours fériés, sauf pour les : 25 décembre, 1er Janvier et 1er Mai.

Pour ces jours fériés non travaillés :
- Si celui-ci est un lundi, mardi ou mercredi, la collecte aura lieu le samedi précédent,
- Si celui-ci est un jeudi ou un vendredi, la collecte aura lieu le samedi suivant.

Notre commune

Informations diverses (suite)

◆ Le SPANC
(Service Public d'Assainissement non Collectif)

Un diagnostic gratuit pour voir où ça tique !

Un service de conseil bien utile

Depuis la rentrée 2010, Moulins Communauté a lancé une étude diagnostique des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC). Au total ce sont près de 4 000 foyers qui sont concernés. L'objet de cette étude vise à évaluer quantitativement et qualitativement l'ensemble des installations ANC de la zone d'étude afin de générer une base de données et ainsi répondre aux obligations imposées par le législateur.

Les premières communes concernées par l'étude ont été : AUBIGNY, AUROUER, BAGNEUX, BESSAY S/ ALLIER, BESSON, BRESSOLLLES, TREVOL..

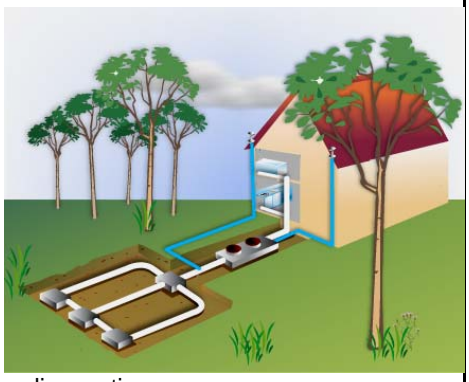

Au mois de Janvier, c'est au tour de Coulandon !

Afin de présenter l'étude et de répondre à toutes les questions, les services de la Commune et de la Communauté d'agglomération ont organisé une réunion publique le 7 Novembre 2012 à la salle polyvalente avant le démarrage des premiers diagnostics.

Des conseils délivrés par des professionnels

IMPACT CONSEIL, le bureau d'études choisi pour réaliser cette prestation, adressera un courrier au nom de Moulins Communauté à tous les foyers concernés au minimum 15 jours avant le diagnostic. Un rendez-vous sera ensuite fixé par téléphone selon les disponibilités de chacun. La visite de l'installation ne prendra pas plus d'une heure. Exécutée par des professionnels, elle sera l'occasion de faire un bilan de fonctionnement du système et de délivrer des conseils d'entretien.

Les retours concernant les communes déjà « diagnostiquées » sont très satisfaisants. Avec un excellent accueil de la part des populations. Nous espérons qu'il en sera de même concernant les coulandonnais et coulandonnaises !

◆ Protection sanitaire des équidés

Déclaration auprès du SIRE

(Système d'Information relatif aux équidés)

L'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture est l'opérateur de l'État pour sa politique relative aux équidés et ses utilisations. Parmi ses missions, l'IFCE assure la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leurs propriétaires et leurs lieux de détention dans la base de données SIRE *(Système d'information relatif aux équidés)*.

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et **il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune de COULANDON soient enregistrés dans la base SIRE**. Cette déclaration est obligatoire par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010.

Aujourd'hui, 4 détenteurs se sont déclarés à COULANDON mais il est probable que certains lieux ne soient pas encore déclarés !

C'est pourquoi la déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés *(cheval, poney ou âne)* : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus *(exception : les cliniques vétérinaires)*.

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- Sur Internet : Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct : http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html)
- Par papier : Le détenteur renvoie le formulaire disponible sur demande au SIRE. (Tél : 0811 90 21 31 – mail : info@ifce.fr – adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).

Bureau traçabilité - SIRE
Institut français du cheval et de l'équitation
Ligne accueil : 0811.90.21.31
(9h-17h au prix d'un appel local)
Fax : 05.55.97.10.40
http://www.haras-nationaux.fr

Notre commune

Informations diverses (suite)

◆ Une nouvelle factrice !

Nathalie BRUNET est la nouvelle factrice affectée à la distribution du courrier sur la commune de Coulandon.

Elle a remplacé Christian LAFLEURIEL, qui a œuvré de nombreuses années sur la Commune et que nous remercions à cette occasion pour tous les services rendus à la population.

Nathalie travaille depuis 1998 à la Poste à Moulins. Elle était jusqu'à maintenant au service de distribution des colis.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

◆ Élagage des arbres à proximité des lignes électriques : mode d'emploi

Les dégâts occasionnés par les dernières tempêtes ont montré l'importance d'un élagage régulier des arbres à proximité des lignes électriques. L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

➲ En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (article 24 du décret du 14 Mars 1965 – Ch IV).

➲ En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (NF C 11-201).

En dehors de ces deux cas spécifiques, pour toute ligne située en domaine privé ou public, ERDF assure l'élagage des arbres.

Zones d'élagage et Distances minimales !

Trouée d'élagage : couloir ou tranchée de déboisement réalisée à l'occasion de la construction de la ligne électrique. Il est formellement déconseillé de replanter des arbres dans une tranchée de déboisement.

Distance d'étêtage : des arbres situés en zone 1 au-dessous de la ligne dans la trouvée d'élagage :

- 3 m sous une ligne haute tension (HTA- 20 000V)
- 2 m sous une ligne basse tension (BTA- 400 V)

Distance d'élagage : des branches situées en zones 2 et 3, issues d'arbres dont les troncs sont plantés en dehors de la zone d'élagage :

- 5 m par rapport à une ligne haute tension
- 3 m par rapport à une ligne basse tension

Cf. schémas colonne ci-après ☞

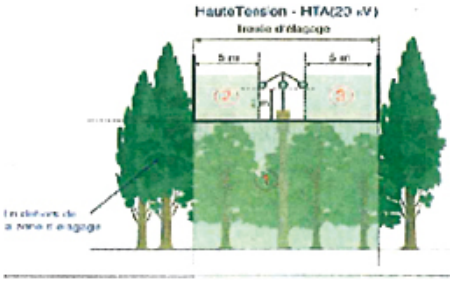

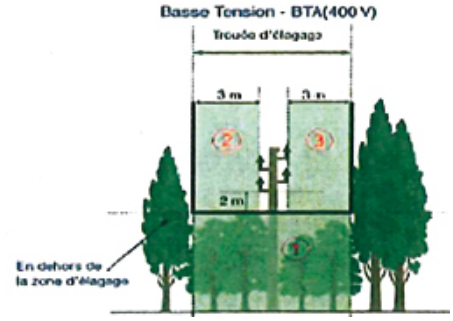

Élaguer soi-même ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.

Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou d'incident dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dégagée.

ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

Quelles démarches ?

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès d'ERDF – Bureau d'exploitation de l'Allier – 64, Rue des Pêcheurs – 03000 Moulins, à l'aide du document Cerfa n°90-0188.

Informations : suite page suivante ☞

Notre commune

Informations diverses (suite)

◆ Élagage des arbres à proximité des lignes électriques : mode d'emploi (suite)

ERDF analyse la demande. Elle informe ensuite des dangers et de l'obligation pour le propriétaire (ou de l'élagueur) de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT – Réf. Cerfa n° 90-0189).

Lorsque le propriétaire (ou l'élagueur) souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF l'informe ensuite des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

Le saviez-vous ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques, sur les installations ou appareils des autres administrés, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Le coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres est d'environ 6 000 euros.

Conseils

- Aux abords des lignes, planter les arbres en respectant les distances.
- Les administrés doivent vérifier auprès de leur assureur, que leur responsabilité civile prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par leurs arbres.
- Même sans contact avec une ligne, un arc électrique peut se former et il y a alors danger car risque de brûlure et d'électrocution :
  - ☞ Éviter d'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche,
  - ☞ En cas de doute, contacter le dépannage 24/24, 7 jours sur 7 d'ERDF
  - ☞ Numéro de téléphone : 09 726 750 03

ERDF

◆ L'Assurance Maladie communique

L'Assurance Maladie ALLIER

Accident causé par un tiers

Vous avez été victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Le bon réflexe est de le déclarer tout de suite à votre caisse primaire, par courrier, par courriel ou par téléphone.

Comment déclarer votre accident ?

Vous précisez aux professionnels de santé que vous consultez, que vous avez été blessé(e) par un tiers. Ils le mentionnent alors sur la feuille de soins électronique en cochant la case « accident causé par un tiers ».

Cette procédure permet à l'Assurance Maladie de récupérer plus d'un milliard d'euros chaque année auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident.

◆ Mécénat et Patrimoine

Église

La municipalité a signé la convention avec les services de l'État (DRAC) concernant la 1ère tranche des travaux sur les toitures de l'église.

Le montant des travaux est chiffré à 222 380 €, la DRAC participant à hauteur de 50 % soit 111 190 € pour lesquels le conseil général intervient pour 25 %, la région pour 10 %, le reste étant assumé par la commune.

Une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine permettant à tous les particuliers le souhaitant d'effectuer des dons pour la restauration du patrimoine classé ou non et pour la commune de Coulandon, concernant l'église.

Rappel de la loi : *« Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques égale à 66 % de leur montant les sommes (prises dans la limite de 20 % du revenu imposable) qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France ».*

La Fondation du Patrimoine informe que le bon de souscription du projet, a été mis à jour avec les nouvelles coordonnées postales, téléphoniques *(en vigueur depuis le 1er mars 2012)* et électroniques. Vous pourrez trouver ce document sur la page du projet sur notre site Internet (www.auvergne.fondation-patrimoine.org – rubrique « Tous les projets»).

De plus vous pouvez désormais télécharger le QR code du projet, qui, une fois inséré sur vos documents papiers et/ou électroniques, seront un moyen rapide de se rendre directement sur la page du projet depuis un Smart phone. Le QR correspondant au projet se trouve tout en bas à droite de la page du projet sur notre site internet.

Enfin nous vous informons que la date limite pour recevoir les dons dont le reçu fiscal sera établis pour l'année 2012 est le 7 janvier 2013.

Après cette date, tous les dons reçus feront l'objet d'un reçu fiscal établis pour l'année 2013.

Notre commune

Les Carnets

Les mariages

Pierrick Bernard Paul LECLERCQ et Anne-Charlotte Françoise Frédérique Marie-Thérèse BOISTIER, le 14 Avril 2012

Jean-Philippe SIMON et Nathalie REYNAUD, le 14 Juillet 2012

Florian FAMIN et Julie PONTONNIER, le 11 Août 2012

Denis TANTON et Hilde Paule Michelle VAN DE VELDE, le 25 Août 2012

Khalil DAOUD et Céline GACHES, le 15 Décembre 2012

Les nouveaux arrivants

La Municipalité souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants sur la commune.

Si des oublis apparaissent dans cette liste, la Municipalité s'en excuse.

Cette possibilité existe, dans le cas notamment, où les familles ne se sont pas fait connaître auprès du Secrétariat de Mairie.

- M. DECHAUME Jean-Yves – 1, Rue de la Petite Poterie
- M. et Mme GROS Thierry – 38, Route de Moulins
- M. et Mme GRUET Pierre – 2, Chemin des Échardons
- M. et Mme HANNY Jean – 42, Route du Pré Clair
- M. et Mme MANGIN Frédéric – 54, Route du Pré Clair

Les naissances

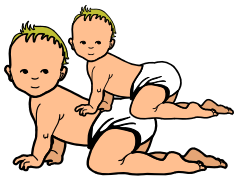

Léna BOULADE, le 9 Janvier 2012 à Moulins (Allier) - 36, rue de Certilly

Maël Marc BIDEAU, le 25 Mars 2012 à Moulins (Allier) - 9, Chemin de Bel Air

Les décès

Janine NOURRISSAT,
le 20 Janvier 2012 à Moulins (Allier)

Henri Robert DECHAUME,
le 8 Mars 2012 à Souvigny (Allier)

Pierre-Alexis BOUARD,
le 12 Mars 2012 à Souvigny (Allier)

Marguerite ANDRE veuve GRUYER,
le 13 Mars 2012 à Moulins (Allier)

Denise ROBERT veuve BARDY,
le 14 Mars 2012 à Souvigny (Allier)

Germaine WARNAULT veuve GRENIER,
le 28 Mars 2012 0 Souvigny (Allier)

Annie Suzanne DEBOST épouse VENUAT,
le 26 Avril 2012 à Moulins (Allier)

Patrick GUIARD,
le 3 Mai 2012 à Coulandon (Allier)

Léonie NEURY veuve GUILLANEUF,
le 17 Juin 2012 à Souvigny (Allier)

Jacques André VIZIER,
le 29 Juin 2012 à Moulins (Allier)

Emilie RAY veuve BERLU,
le 27 Novembre 2012 à Rocles (Allier)

Notre commune

Portrait

Il faut battre le fer tant qu'il est chaud…

Cette année 2012 s'achève après avoir été ponctuée par des évènements nationaux et internationaux forts, tant sur les plans politiques, économiques, sportifs…

Des personnages se sont vus projetés par les médias à travers nos écrans télé, grâce à leurs exploits ou bien, au contraire, à cause de leurs frasques.

Coulandon et ses habitants, malgré tous ces évènements importants, et parfois inquiétants, survenus dans leurs quotidiens, continuent cependant de vivre dans un climat de sérénité et d'espoir…

Cette année, une figure emblématique de Coulandon a aussi vécu des évènements importants, dont un en particulier, qui aurait bien pu bouleverser le cours de sa vie.

Ce n'est pas cet évènement qui nous pousse aujourd'hui à vous parler de lui, car notre décision au sein du groupe communication, avait été prise, bien auparavant à l'unanimité, et, cela nous conforte dans notre choix.

Aujourd'hui, nous tenons absolument à mettre cette personne remarquable, à l'honneur, dans le sens fort du terme.

Au fait, qui dans notre commune, ne connaît pas le « titi de Coulandon » ?

Il a gentiment accepté de nous parler un peu de lui, et surtout du métier qu'il exerce de façon plutôt discrète et avec beaucoup de modestie.

Monsieur ANDRÉ René, *(et oui, c'est de lui qu'il s'agit !)* est né à Coulandon en 1951, dans la maison même où il demeure actuellement. Il a travaillé comme couvreur et a aussi, et surtout exercé le métier de ferronnier d'art. D'ailleurs, il continue à l'heure actuelle de pratiquer ce métier qui est devenu pour lui une véritable passion.

René A. a suivi sa scolarité, à l'école primaire de Coulandon.

Inutile de vous dire que certains camarades de l'époque, se rappellent avec sympathie du caractère quelque peu atypique du « Titi ». Caractère, déjà bien affirmé qui faisait parfois sortir de ses gonds, l'instituteur en poste…

Quoi qu'il en soit, ces souvenirs font aussitôt surgir d'immenses sourires sur les visages de ceux qui les évoquent !

Peut-être, seront-ils le thème d'un prochain article sur notre bulletin municipal ? Allez savoir !...

Enfant, René A. était déjà attiré par le travail du fer. Ce n'était pas le métier en lui-même qui l'intéressait mais tout ce qui l'entourait.

Il faut préciser que le maréchal-ferrant de Coulandon, travaillait près de chez lui. Les journées étaient rythmées par les coups de marteau répétés, et déjà, juste l'odeur du ferrage des sabots des chevaux, l'attirait. A ce propos, tous les enfants du village étaient passionnés par la forge animée par les flammes du feu du Père ROULET.

Bref, après l'école primaire, René A. est entré au lycée technique à Yzeure .Il obtiendra son CAP de Ferronnerie après 3 ans d'apprentissage, en suivant en plus, des cours en alternance, par correspondance.

Il intègre, parallèlement, l'entreprise déjà très renommée à cette époque, de Messieurs Paul et Henri POUENAT.

Finalement, il sera embauché, au terme de son apprentissage, comme ouvrier, à l'âge de 17 ans. Il y restera durant huit années consécutives.

Puis, le goût pour l'aventure, l'amène à partir travailler à l'étranger. C'est ainsi, qu'il va pratiquer l'art de la ferronnerie pendant trois ans à Hambourg en Allemagne. Il aura des expériences professionnelles, similaires et variées, en Suède, et quelques temps aussi en Norvège *(mais peu car il faisait trop froid ! précise-t-il.)*.

Ces expériences dureront au mieux trois mois, au pire trois heures !... et toujours dans des vieux ateliers !

Le hasard a fait qu'à un moment de sa vie, René A. a aussi pratiqué le travail de la couverture. Ce choix s'est fait au fil des demandes du temps, en réponse à des besoins à un moment donné. C'était dans les années 1985 ; il était installé comme couvreur. Il avait embauché des ouvriers très expérimentés dans ce domaine. Il fallait apporter une réponse à des besoins économiques !

René A. s'installe à Coulandon, dans les années 1980.

C'est avec une passion certaine qu'il nous parle de la ferronnerie : si on aime le travail du fer, tout est positif. On éprouve du plaisir dans l'aboutissement de la fabrication d'objets en fer.

Avec la forge, le fer devient élastique et on peut le modeler de toutes les façons.

On éprouve aussi du plaisir à forger des objets comme on pouvait le faire autrefois !

Pour René A., c'est compliqué d'expliquer comment faire, même pour lui-même. Souvent le travail se fait tout seul, presque instinctivement !

« Faire, c'est rien, quand on a la matière. »

Portrait : suite page suivante ☞

Notre commune

Portrait (suite)

Beaucoup d'œuvres ont été réalisées, seul ou avec la coopération d'autres artisans. Par exemple, un simple verrou de porte, la restauration des grilles du palais de justice de Nevers, des lanternes, du mobilier, des tirants métalliques servant à tenir des murs, des copies de serrures anciennes…

René A. a participé à différentes expositions afin de faire partager son savoir et attiser la curiosité des uns et des autres. Parmi ces expositions, on retiendra seulement :

- La foire médiévale de Souvigny *(pour la convivialité qui y règne)*,
- Le Conseil général de l'Allier,

Et également…,

- Le Carrousel du Louvres à Paris, durant 3 années.

Sont alors mis à l'honneur : la serrurerie, la quincaillerie ancienne ainsi que des luminaires, entre autres…

C'est toujours avec plaisir qu'il rencontre les architectes et décorateurs. Des échanges enrichissants se créent avec des propriétaires de demeures anciennes, et également avec d'autres artisans, dans un souci de complémentarité, comme certains menuisiers animés, comme lui, par la passion du savoir-faire !

Certaines créations partiront à l'étranger *(ex : USA)*, chez une clientèle friande du savoir-faire français.

Plus intimement, René A. nous révèle qu'il n'a aucun regret, tant sur le plan professionnel que personnel ; *« les regrets sont des bagages inutiles et encombrants »* selon lui !

L'avenir du métier de ferronnier dépendra de l'avenir de la France et de l'Europe. Cependant, il reste convaincu qu'il faut former des jeunes ; il faut savoir les intéresser pour leur faire aimer le métier, sans d'emblée, espérer faire fortune !

Heureusement, saint Éloi, le patron des ferronniers, veille sur tous ces ouvriers.

René A. apprécie aussi, tout ce qui s'approche de la nature. Il s'intéresse aux jardins d'agréments *(sauf contemporains)*, à l'apiculture : il fabrique son propre miel ; à l'architecture en général. Il aime l'art de l'ameublement *(du moyen âge au contemporain)*.

Nous ne serons pas surpris d'apprendre que son animal préféré est : le chat et aussi le chien. *« À partir du moment où on a un animal, on l'aime ! »*

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur cette personne hors du commun !

Cet article ne reflète qu'une infime partie des traits de René A.

Je le remercie très sincèrement sur ce qu'il a bien déjà voulu nous faire partager à tous.

Ceux qui le connaisse plus intimement, ou professionnellement, savent reconnaître les différentes valeurs de ce grand Monsieur !

Mais, les éloges le dérangent, alors j'arrête tout de suite, par respect, mais pourtant…

En conclusion, nous finirons cet article, par ce proverbe plutôt approprié :

« C'est en forgeant, qu'on devient forgeron ! »

Le message est-il clair ?

A bientôt …

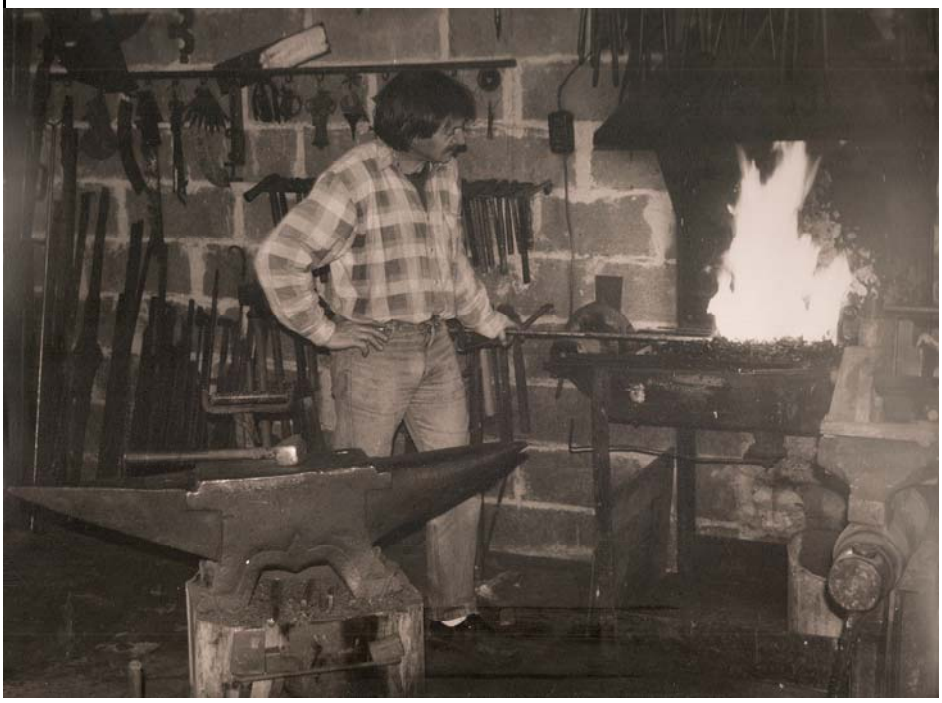

Notre commune

Les Travaux

◆ Les travaux CCAB

L'année 2012 a été chargée sur le plan des travaux.

➤ Hameau de Certilly

Le Contrat Communal d'Aménagement de Bourg «Phase 1 » est terminé.

Le hameau de Certilly offre désormais un tout autre visage. La voie de circulation des véhicules partage désormais son espace avec un cheminement doux utilisé par les piétons et les vélos.

Les délimitations des différentes zones sont assurées par des plantations et des espaces verts.

L'éclairage public couvre également toute la zone agglomérée.

➤ RD 945 – Entrée Est

L'aménagement de la RD945 entrée Est, complète la sécurisation de cette zone. Son objectif est de naturellement inciter les automobilistes de cet axe très fréquenté à prendre conscience qu'ils traversent une zone à risque et doivent donc réduire leur vitesse. Il permet également de prolonger l'accès des piétons vers le bourg en améliorant la traversée de la RD. Il améliore enfin la sécurité des véhicules accédant à Certilly en proposant une voie centrale de bifurcation.

Le transfert de l'arrêt de cars de la ligne régulière Montluçon/Moulins a été intégré dans cette opération afin de profiter de l'amélioration de la sécurité. Un socle béton a donc été créé par les employés communaux pour recevoir l'abri.

Une extension de l'éclairage public est programmée sur cette zone. Elle permettra de prolonger la sécurisation du carrefour et du cheminement doux de Certilly jusqu'à l'entrée de la rue de la Bruyère.

➤ Local Accueil - Bourg

La construction du local d'accueil sur le Bourg est également terminée. Rappelons qu'il répondait à un triple besoin :

- Remplacer l'ancien préau de l'accueil périscolaire.
- Offrir un ensemble sanitaire public moderne et accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Rassembler l'ensemble des informations communales et associatives sur un seul espace de communication.

Les aléas climatiques de l'hiver dernier, ajoutés à la découverte d'une ancienne fosse sanitaire et aux nombreux réseaux présents sur ce site dont certains ne figuraient sur aucun plan, ont contribué à retarder le chantier.

L'ensemble est désormais pleinement opérationnel.

Il sera complété par la pose d'éléments de sécurité sur le devant du bâtiment. Ils permettront de préserver l'accessibilité des piétons à cet espace et à sécuriser la circulation de nos enfants entre l'école et la cantine/accueil périscolaire.

Rappelons également que notre CCAB Phase 1 comprenait le remplacement des portes du cimetière. Cette opération a été réalisée au printemps dernier.

L'ensemble sera complété progressivement par la mise en place d'une nouvelle signalisation sur les zones agglomérées.

Elle traitera des nouvelles limitations de vitesse sur Certilly, la Poterie et le bourg. Elle harmonisera les indications des lieux-dits, des établissements publics et privés.

Travaux : suite page suivante ☞

Les grilles au-dessus du muret

Certilly

RD945 – Entrée

Portail du Cimetière

Local Accueil - Bourg

La signalétique

Chenal de l'évacuation de l'eau

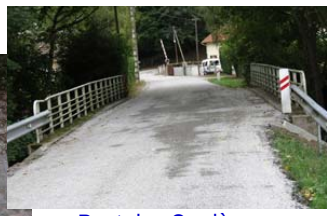

Pont des Carrières

Notre commune

Les Travaux (suite)

◆ Les travaux divers

Au delà du CCAB, plusieurs chantiers ont été traités.

⇨ La voirie

La réfection de la chaussée du pont des carrières *(de la RD 945 au passage à niveau SNCF)* a permis d'étanchéifier le pont, limitant ainsi les risques de dégradation de l'ouvrage notamment en période de gel. Rappelons que lors d'une opération précédente, le radier du pont a été renforcé par l'adjonction d'un nouvel empierrage.

⇨ Les chemins

Au fil du temps, les tracés des chemins forestiers évoluent voire disparaissent. C'était le cas du chemin partant des Sarcelles et serpentant dans la forêt de Moladier en direction de Bressolles. Une partie empruntait un espace privé. Le tracé a donc été revu et l'ancien chemin progressivement remis en état *(empierrage, élagage, etc. ...)*.

⇨ Les bâtiments

Les rideaux d'une classe de l'école, du bureau de la directrice, de la mairie et de la porte de la scène de la salle polyvalente ont été remplacés.

Les grilles des murs des cours de récréation de l'accueil de loisirs et de l'école vont être progressivement rénovées. Elles sont repeintes avec les couleurs imposées par les Bâtiments de France dans le cadre du périmètre historique de l'Église St Martin.

⇨ La sécurité

Des éléments de sécurité ont été rajoutés sur les véhicules communaux pour améliorer leur visibilité.

Le stockage des produits dangereux *(phytosanitaires, peinture ...)* a été revu.

Un meilleur confinement dans des emplacements normalisés améliorera la sécurité de ces rangements.

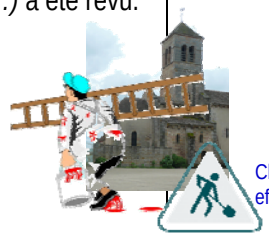

Réhabilitation de la partie du chemin dans la forêt de Moladier en direction de Bressolles

Chemin des Rivières – Entretien et rénovation effectués par la commune de Souvigny

◆ La ventilation des dépenses et subventions des travaux divers

FONDS 1 - 2012

Travaux	Prévisions HT	Prévisions TTC	REALISATIONS TTC	REALISATIONS HT
Grosses Réparations Pont des Carrières	10 033,45 €	12 000,00 €	7 884,63 €	6 592,50 €
Armoires Vestiaires et Phytosanitaire	1 250,00 €	1 495,00 €	1 108,69 €	927,00 €
Signalisation des véhicules de la commune	585,28 €	700,00 €	746,12 €	623,85 €
Rideaux Ecole et Mairie	1 273,41 €	1 523,00 €	1 714,96 €	1 473,53 €
Outillage	476,59 €	570,00 €	347,94 €	290,92 €
Aménagement paysager Rue de Certilly	3 236,63 €	3 871,00 €	4 410,16 €	3 880,01 €
Jeux Ecole	1 998,33 €	2 390,00 €	Non réalisé	
TOTAL	18 853,69 €	22 549,00 €	16 212,50 €	13 787,81 €

Subv. Prévisionnelle accordée par le Conseil Général	7 852,00 €
Subv. utilisée par la Commune	6 893,90 €
La Commune devra rembourser au Conseil Général	958,10 €

◆ La ventilation des dépenses et subventions de la phase I du Ccab

Les comptes concernant la phase I du Ccab n'étant pas définitifs, ceux-ci vous seront présentés dans le prochain bulletin intermédiaire du mois de Juin avec le budget.

Notre commune

L'Environnement

Nous vous proposons un article un peu différent que ce que nous avons l'habitude de lire sur les abeilles, comme la vie des abeilles et de la ruche.
Et nous vous invitons à vous enrichir en lisant et en méditant sur ces quelques lignes.

Étymologie– vocabulaire

Le mot abeille vient de l'ancien provençal *abelha*, du latin *apicula*, diminutif d'*apis*. C'est au XVIe siècle qu'il remplace l'expression « mouche à miel ». Son nom «Apis Melifera» signifie abeille qui porte le miel.

Un peu d'histoire …

On estime l'apparition des abeilles à environ 100 millions d'années, probablement liée à celle des plantes angiospermes *(produisant nectar et pollen, environ 125 millions d'années)*. Le plus ancien fossile, découvert en Birmanie et prisonnier dans l'ambre, date lui de 100 millions d'années.

La plus ancienne trace de récolte de miel par l'homme à été découverte en 1921 en Espagne, sur les parois de la « Cueva de la Araña » *(la grotte de l'araignée)*, à Bicorp, près de Valence. Il s'agit d'une peinture rupestre vielle de 5 à 6000 ans, figurant un homme suspendu à des lianes ou des cordages et muni d'un panier, prélevant les rayons de miel d'un essaim sauvage.
Cette méthode de cueillette du miel sur des colonies sauvages d'abeilles est toujours pratiquée de nos jours, au Népal notamment.

On considère que la domestication des abeilles remonte à 6000 ans environ *(Égypte, Grèce, Crète,...)*. L'élevage des abeilles ayant été révolutionné par deux inventions majeures au 19ème siècle : la hausse et la ruche à cadre.

Mythologie …

Depuis la nuit des temps, le miel et l'abeille font partie des grands mythes de l'humanité et sont d'une richesse symbolique extraordinaire.

La naissance des abeilles

Pour les Grecs tous les phénomènes de la nature étaient d'origine divine. Les abeilles exerçaient une véritable fascination et leur origine mystérieuse s'inspire de la légende d'Aristée : *Aristée, fils du dieu Apollon, possédait un rucher. Mais il voulut séduire Eurydice, l'épouse d'Orphée, et celle-ci, en échappant à ses avances, mourut d'une morsure de serpent. Orphée pour se venger détruisit le rucher d'Aristée. Pour calmer la colère des Dieux courroucés par sa faute, Aristée sacrifia quatre taureaux et quatre génisses : de leurs entrailles surgirent de nouveaux essaims grâce auxquels Aristée reconstitua son rucher et put enseigner l'apiculture aux hommes.*

Cette légende est racontée par Virgile, le grand poète latin, dans les célèbres Géorgiques. Tout comme les Grecs anciens, il pensait que les abeilles naissaient spontanément de cadavres d'animaux.

Dans les textes de l'ancienne Égypte, les abeilles sont nées des larmes du Dieu solaire Râ. En tombant sur le sol, elles se transformèrent en abeilles, qui construisirent des rayons et fabriquèrent du miel.

Une très belle illustration des abeilles dans les mythes concerne la mythologie maya. Il serait amusant de considérer que l'inventeur de Maya l'abeille se serait inspiré d'une représentation maya pour son abeille. Nous retrouvons de nombreuses représentations de cet insecte dans le codex maya de Madrid conservé au Musée des Amériques de Madrid. Le dieu maya créateur et père des abeilles est Itzamnà. Il est également le dieu maya créateur de l'écriture, du calendrier, et de la médecine. On le représente souvent sous les traits d'un vieillard. Son épouse est Ixchel, déesse de la lune. Une fois mariée, elle découvrit qu'elle était stérile et un jour un cerf apparut et piétina son ventre qui lui permit d'avoir 4 fils : les Bacabs. On peut considérer que le dieu du soleil Kinich Ahau comme une deuxième image d'Itzamnà et peut-être également de son fils qui lui permet de revivre. Ce dieu est le soleil lorsqu'il parcourt le ciel pendant la journée et il est un dieu des enfers la nuit.

Les symboles de l'abeille

Ouvrières de la ruche, les abeilles sont le symbole d'une communauté industrieuse et prospère gouvernée par la reine.

D'où leur symbolisme royal et impérial, en France et dans l'ancienne Égypte associée au Dieu solaire Râ. Trois cent abeilles d'or furent découvertes dans le tombeau de Childéric 1er (an 481), témoignant que la ruche était le modèle de la monarchie absolue.

L'abeille symbolisée dans les Hiéroglyphes égyptiens

Napoléon 1er souhaitait que l'abeille soit un motif omniprésent, sur ses tapis comme sur son manteau de sacre.

Suite … page suivante ☞

Notre commune

L'Environnement (suite)

Mais aussi animatrices de l'univers entre terre et ciel, les abeilles symbolisent le principe vital, **elles matérialisent l'âme**. Dans la religion grecque, l'abeille est parfois identifiée à Déméter, déesse de la terre et des récoltes, où elle figure l'âme descendue aux Enfers. Ou bien elle est l'âme qui s'envole du corps, comme dans les traditions de Sibérie, d'Asie Centrale ou chez les indiens d'Amérique du Sud.

Figuration de l'âme, l'abeille remplit un rôle initiatique et liturgique. Elle est l'un des attributs majeurs de la déesse Artémis, et ses prêtresses vierges sont appelées "melissai" *(abeille)*.

Symbole de résurrection, on la trouve figurée sur les tombeaux en tant que signe de survie post-mortuaire. La saison où elle semble disparaître-les trois mois d'hiver- est rapprochée des trois jours durant lesquels le Christ mort est invisible, juste avant de ressusciter. Chez les Celtes, qui buvaient l'hydromel, ou dans les traditions galloises, l'abeille évoque les notions de sagesse et d'immortalité de l'âme.

Les abeilles symbolisent également **l'éloquence, la parole et l'intelligence**.
En hébreu le nom de l'abeille Dbure vient de la racine Dbr, parole.
Elles se posent sur la bouche de Platon, enfant, "*annonçant la douceur de son éloquence enchanteresse*" (Pline) ou encore sur les lèvres de saint Ambroise, patron des apiculteurs.
Pour Virgile, elles possèdent une parcelle de l'intelligence divine et la célèbre Phytie d'Appolon était aussi nommée "l'abeille de Delphes". Dans certains textes de l'Inde, l'abeille représente l'esprit s'enivrant du pollen de la connaissance.
Enfin par son miel et par son dard, l'abeille est considérée comme l'**emblème du Christ** : d'un côté sa douceur et sa miséricorde, de l'autre l'exercice de sa justice en tant que Christ juge.

Réflexions … Enjeux … Évolution … ? ?

Impossible de parler des abeilles sans avoir à l'esprit la phrase attribuée à Albert Einstein. Le père de la théorie de la relativité aurait ainsi dit que "si les abeilles venaient à disparaître, l'humanité n'aurait plus que quatre années devant elle".

Impossible de parler des abeilles sans parler de l'environnement, de la protection de la nature, des pollinisateurs, de la biodiversité, des pesticides, du monde de l'agriculture, etc. … etc. … etc. …

Depuis le début des années 1970 avec une accélération depuis 2006, tous les ans, les apiculteurs constatent que les ruchers se vident et que les abeilles disparaissent par milliers. Toutes mortes !

Et pourtant le monde de l'agriculture ne peut se passer des abeilles et des pollinisateurs. En cause de leur disparition : les pesticides *(Gaucho, Régent, Cruiser, etc., etc,)* responsables d'intoxications aiguës et chroniques des abeilles. En cause, le frelon asiatique *(Vespa velutina)* dont le classement en "espèce envahissante et nuisible" est effectif depuis le 10 Octobre 2012. En cause, les monocultures avec d'immenses exploitations pour une meilleure rentabilité qui ont remplacé les poly-cultures des petites exploitations. En cause la disparition des haies. En cause l'uniformisation du végétal avec la disparition des fleurs champêtres. En cause les pelouses rasées …. Etc … Etc…
Il serait trop long ici de développer ces thèmes complexes. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler dans un prochain bulletin.

Les abeilles sont les sentinelles de notre environnement. Apparues avec les plantes à fleurs, elles existent sur notre planète depuis plus de 100 millions d'années. Aujourd'hui, plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles, qui jouent un rôle prépondérant de pollinisateurs. Ainsi, près de 20.000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à leur action pollinisatrice. Et près de 40 % de notre alimentation *(fruits, légumes, oléagineux, etc...)* dépend exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles.

Des études ont montré que sans elles, tous les fruits et légumes disparaîtraient et ne subsisteraient que le blé, le riz, les céréales.

Mais au-delà de toute tentative pour appréhender les phénomènes affligeants auxquels nous sommes confrontés, c'est toute l'organisation fondamentale de notre système sociétal et économique que nous devons revoir. Il existe une multitude de solutions qui peuvent nous permettre de sortir de l'impasse. Le dernier film de Marie Monique Robin, *«les Moissons du futur»*, en montre magistralement certains exemples concrets.
Des démarches sont à suivre, des expériences à poursuivre !
C'est l'avenir de l'humanité qui est concerné.

Sources pour l'article : Notes formation sur les insectes pollinisateurs (SL) + documents sur l'histoire des civilisations anciennes (Dispo dans les bibliothèques)

En bref …

Rendez-vous …

Semaine pour les alternatives aux pesticides
Du 20 au 30 Mars 2013

A l'occasion des 10 premiers jours du printemps, période de reprise des épandages de pesticides, se tiendra la 8ème édition de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides.

Les objectifs ? : Informer sur les risques des pesticides de synthèse, promouvoir les alternatives et mobiliser un public de plus en plus large pour un avenir sans pesticides. Conférences-débats, ateliers, marches, projections de films, visites, démonstrations, animations pédagogiques, repas bio, fermes ouvertes, spectacles …
Pour en savoir plus :
http://www.semaine-sans-pesticides.fr/

Notre commune

Société – Culture

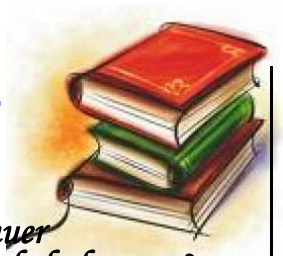

CHRONIQUE … … LITTERAIRE

Et pourquoi ne pas continuer sur le sentier de la lecture ?

La lecture est une source intarissable de délassement et de plaisir. Une page, un poème, … procure l'enrichissement de l'esprit.

La lecture est une activité qui crée du lien. Véritable vecteur d'éducation dans le sens le plus noble du terme, la lecture si elle est partagée permet une transmission verticale de génération à génération.

Elle nous procure un plaisir en nous détournant du réel que l'on vit, favorisant ainsi l'oubli des soucis et du stress du quotidien. Mais c'est aussi une aide précieuse pour apprendre à s'exprimer et à penser. Les livres permettent de forger l'esprit critique par la confrontation entre les idées ou les idéologies. Ils nous apportent alors une inspiration nouvelle, une interprétation nouvelle du monde, et probablement une culture plus approfondie.

Bien entendu, tout ce qui se lit n'est pas bon à prendre, mais même si les écrits ne nous plaisent pas, qu'ils soient bons ou mauvais, on sera toujours plus cultivé(e).

La lecture est un éveil de l'âme et du cœur. Une jouissance de la pensée et des sentiments. C'est une ouverture sur un monde enchanté. Elle nous ouvre toutes les portes de la création et nous invite à mieux comprendre et maîtriser le monde au lieu de le fuir. C'est un exercice de liberté, et nous en restons rarement indemnes. Mais une chose est certaine, palpable, et cette expérience peut être faite par chaque lecteur, nous agrandissons notre Moi, nous sortons de nos prisons mentales, nous déverrouillons notre regard sur le monde, dans l'acte de lire.

Lové(e) dans un plaid bien chaud, au coin du feu, nous vous proposons une idée de lecture pour réjouir l'imaginaire, pour enrichir la culture, pour vagabonder.

Marie et Hubert Deveaux

« Brèves de l'Histoire de France ».

Marie et Hubert Deveaux, habitant Coulandon, sont tous deux passionnés d'Histoire.
Après avoir travaillé de nombreuses années dans l'édition, ils ont décidé de se consacrer à l'écriture.

A découvrir entre autres : la liste des 20 déclarations de guerre de la première Guerre mondiale, celle des 18 dates de l'abolition de la peine de mort ou des 24 présidents de notre République, avec la mention de leur destin, mais aussi les nombreuses paternités de Charlemagne, les origines de la Vache qui rit, les Anglais qui nous traitent de crapauds, ou bien encore les citations de nos grands personnages, les slogans ou les manchettes des journaux…

Au gré de sa curiosité, au hasard des pages, le lecteur apprendra qui se battait à Bouvines, le temps qu'il fallait pour se déplacer au XVIIe siècle, qui a refusé la Légion d'honneur, que le droit de cuissage n'est pas ce que l'on pense, qui a servi de modèle à Marianne, comment François Ier était habillé au Camp du Drap d'Or, pourquoi les Incroyables ne prononçaient pas les «r», comment a été accueillie la construction de la tour Eiffel, que la France compte plus de papes que l'Angleterre…

Que raconte la tapisserie de Bayeux ?

Qui a déclaré la guerre à qui de 1914 à 1917 ?

Quel est l'empereur le plus mauvais en orthographe ?

Combien de révisions pour la Constitution de 1958 ?

A quel prix fut vendue la Louisiane aux États-Unis ?

Combien la France a-t-elle eu de présidents de la République ?

Peut-on pendre un bœuf et arquebuser une ânesse ?

Que dessinait Cro-Magnon ?

Les réponses à ces questions et à bien d'autres sont dans cette approche insolite de l'histoire de France.

Avec légèreté, humour et décalage, petits et grands événements, personnages importants et méconnus, faits de société marquants et dérisoires sont racontés dans ce livre.

Dans un joyeux désordre, nous y retrouverons avec délectation ce que l'on a appris, oublié, aurions aimé savoir, ou oublier.

Éditions : Taillandier

Intercommunalité

Les syndicats intercommunaux

Le SDE 03 travaille avec la commune sur le parc d'éclairage public

En 2012, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier représente les intérêts de 317 communes *(sur 320, hormis les trois communes urbaines Montluçon, Moulins et Vichy)* et de 14 communautés de communes de l'Allier.

La commune de Coulandon a adhéré au Syndicat pour l'organisation de la distribution d'électricité, de gaz, les télécommunications, l'éclairage public et la production d'électricité.
De nouveaux services sont proposés aux adhérents, notamment depuis fin 2011, l'achat d'électricité pour l'éclairage public. La commune de Coulandon a opté pour le transfert de cette compétence au Syndicat en 2012.

Le SDE assure la maîtrise d'ouvrage, la gestion et l'entretien du parc d'éclairage public de la commune, soit 101 foyers d'une puissance de 10 597 watts.

En 2012, a été lancée l'extension du réseau d'éclairage public sur la RD 945, entre la RD 401 et la rue de Certilly, dans le cadre de l'aménagement de la traversée piétonne visant à desservir les deux arrêts de car situés sur cette route.
Trois candélabres seront ainsi installés prochainement pour un coût de 6 740 € dont 3 370 € à la charge de la commune.

Heures de mise en service/coupure de l'éclairage public sur la Commune

Afin d'harmoniser les heures de mise en service de l'éclairage public sur la commune :
Arrêt de l'éclairage : 23 h – remise en service : 6 h le matin –
Option pour le samedi : arrêt à 24 h et remise en service à 6h le matin.

Carte des foyers lumineux sur la commune de Coulandon

Qu'est-ce que le SDE 03 ?

Créé en 1936 pour électrifier la campagne bourbonnaise, le Syndicat d'Énergie de l'Allier SDE 03 – ancien SIEGA - est un syndicat mixte fermé, qui regroupe la plus grande partie des communes de l'Allier, principalement pour l'organisation de la distribution publique d'électricité, de gaz, les télécommunications et l'éclairage public.
Il propose à ses communes de nouveaux services en matière d'économie d'énergie.

En termes d'éclairage public, le SDE 03 mène une politique qui tend à la suppression des foyers « boules ». En effet, ces lampes obsolètes ne canalisent pas les flux lumineux, procurent un éclairement au sol médiocre et sont sources de pollution lumineuse.

Contact : SDE 03 - Fromenteau – B.P. 812 - 03008 – Moulins Cedex
Tél. : 04.70.46.87.30 – Internet : www.sde03.fr

Intercommunalité

Les syndicats intercommunaux

Gestion de 925 km de conduites pour 9700 abonnés du Sivom

Le Syndicat Rive Gauche Allier, chargé de la fourniture en eau potable des 26 communes adhérentes dont Coulandon, a lancé un important programme de rénovation des infrastructures de son territoire.

925 km de conduites assurent actuellement l'acheminement de l'eau jusqu'aux 9 700 abonnés du SIVOM.

Notre commune est actuellement concernée par cette opération. Une conduite principale en fonte de 100mm longeant la RD 945 est en cours de remplacement par une nouvelle tuyauterie en PE de 125mm.

Ces travaux assureront une meilleure fiabilité du réseau en diminuant le nombre de casses qui génèrent autant d'interventions, toujours délicates, sur cet axe routier très fréquenté.

Les services du SIVOM sont également intervenus, en préalable à la reprise de la chaussée du pont des Carrières, pour anticiper le remplacement de la conduite alimentant la zone de la Poterie et éviter ainsi des travaux futurs dégradant inévitablement la nouvelle chaussée.

Rappel Tarifs !!!

SIVOM
Eau et assainissement
Rive Gauche Allier

Tarifs Sivom Eau (en euros hors taxe)

EAU	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Abonnement	53.00 €	54.00 €	56.00 €	56.00 €
De 0 à 2000 m3	1.12 €	1.14 €	1.16 €	1.20 €
De 2001 à 10000 m3	0.85 €	0.86 €	0.92 €	1.00 €
Au delà de 10000 m3	0.75 €	0.76 €	0.85 €	0.92 €

Tarifs divers organismes

Redevance pollution domestique et réseau de collecte reversée à l'agence Loire Bretagne pour 2013 :

- Pollution domestique : .....0,240 €/m3
- Modernisation des réseaux de collecte : .....0,190 €/m3

Redevance 2013 perçue pour le compte
du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) .....0,130 €/m3

Frais divers

Frais d'accès au réseau (branchement non fermé) ……	27,00 €
Frais d'accès au réseau (ouverture du branchement) ……	53,00 €
Frais d'accès au réseau Week-end ……	75,00 €
Fermeture et réouverture de branchement pour l'hiver ……	37,00 €
Fermeture et réouverture de branchement pour non paiement …	48,00 €
Compteurs cassés ou gelés ……	95,00 €

Contact : SIVOM Rive Gauche allier – BP 20 –
34, Route de Saint Menoux – 03210 Souvigny
Tél. : 04.70.46.81.80 – Internet : http://www.sivom-rga.fr/

Changement de la conduite sur la RD 945

Intercommunalité

Les syndicats intercommunaux

Le SICTOM Nord Allier

2013 : 190 270€ de travaux sont prévus dans les déchetteries du Sictom Nord Allier

Les élus du Sictom Nord Allier réunis en assemblée générale ont adopté un programme de travaux 2013-2014 dans les déchetteries.

Trois types d'actions sont envisagés répondant à des besoins réglementaires (pour 49 200 €), des besoins d'aménagement (131 470 €), et des besoins de signalétique (9 600 €).

Le montant total des travaux est estimé à 190 270 € HT.
Un bureau d'étude a travaillé sur la rénovation de certaines déchetteries. Il manque des quais. Il convient d'offrir de nouvelles possibilités surtout au niveau des déchets verts notamment à Avermes et Coulandon. De nouvelles filières de valorisation sont recherchées.
Une grosse programmation (75 445 €) est prévue en 2014 à Dompierre s/Besbre avec une grosse opération de génie civile : la création d'un quai.

Programme 2013-2014 :

- Avermes :..... 76 065 €
- Coulandon : ..... 77 512 €
- Bourbon l'Archambault : .... 73 565 €
- Dompierre s/Besbre : ..... 105 230 €
- Neuilly-le-Réal : ..... 66 105 €
- Thionne :..... 8 324 €
- La Chapelle aux Chasses :.. 9 328 €
- Chézy :..... 43 283 €

Nous produisons de plus en plus de déchets … La terre n'en peut plus !!!

Alerte... Flash !!! Stats...

- 528 kg/hab./an en 2011
- 482 kg/hab./an en 2000

Pour mémoire en 1991 :

- Chacun produisait **323 kg** de déchets

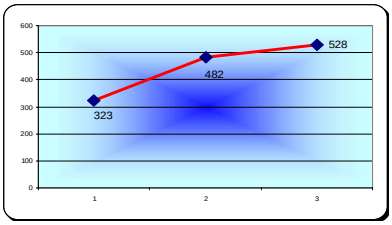

Le recyclage… Nous devons trier encore plus !!!

Les emballages recyclables (kg/an/hab.)

Le verre (kg/an/hab.)

Les ordures ménagères (kg/an/hab.)

En déchetterie (kg/an/hab.)

Contact : SICTOM Nord Allier – M 79 - La Justice – 03230 Chézy
Tél. : 04.70.46.77.19 – Internet : http://www.sictomnordallier.fr/

◆ Moulins Communauté réhabilite votre logement

Vous êtes propriétaire d'un logement et vous souhaitez réaliser des travaux

Vous pouvez peut-être bénéficier d'aides financières et de conseils gratuits de lutte contre la précarité énergétique.

Article réinscrit dans le bulletin municipal à la demande de Moulins Communauté.

Lors du conseil communautaire du 30 septembre 2011, les élus communautaires ont redéfini le dispositif d'accompagnement financier pour l'amélioration de l'habitat dans le parc privé sur l'ensemble du territoire. Avec cette nouvelle opération, la Communauté d'agglomération a pour objectif de développer le parc de logements privés existants à travers l'amélioration des résidences principales de propriétaires occupants modestes ou de logements locatifs de propriétaires bailleurs privés, en échange de contreparties sociales.

Le principe retenu est celui d'une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) basée sur les mêmes règles d'attribution. L'agrément délivré par la délégation locale de l'ANAH est une condition préalable et indispensable pour l'attribution de la subvention communautaire.

Ainsi si vous bénéficiez d'une subvention de l'ANAH, Moulins Communauté s'engage au versement d'une subvention complémentaire de 15% du montant des travaux éligibles aux aides de l'ANAH.

Cette aide concerne tous les travaux qui permettent : l'amélioration de la qualité énergétique, la sécurité et la salubrité de votre logement ou le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Il faut cependant distinguer les propriétaires occupants des propriétaires bailleurs *(qui louent leur logement).*

Pour les propriétaires occupants, Moulins Communauté peut accorder, en complément des 15% cités précédemment, une aide supplémentaire de 200€ si votre projet est éligible au programme Habiter mieux de l'ANAH *(voir article ci-dessous)*.

Afin d'encourager la remise sur le marché de logements vacants, la prime de 1000 € pour une sortie de vacance d'un logement* est maintenue par Moulins Communauté. Elle est accordée aux propriétaires bailleurs dont les projets remplissent les conditions de l'ANAH et font l'objet d'un conventionnement.

Le service urbanisme/habitat peut apporter gratuitement informations et assistance aux propriétaires occupants ou bailleurs qui ont un projet de réhabilitation.

*Cf. le site de l'ANAH : http://www.anah.fr/les-aides/conditions-generales.html ou se rendre à l'antenne local de l'ANAH au 51, bd Saint-Exupéry - 03400 Yzeure
Tél. : 04.70.48.77.50 - Fax : 04.70.48.79.20 - Ddt-allier@equipement-agriculture.gouv.fr

Des aides financières contre la précarité énergétique !

La précarité énergétique est la difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. De nombreux foyers de l'agglomération sont concernés !
Conscient de cette réalité, Moulins Communauté souhaite contribuer à la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH sur son territoire. Elle s'engage notamment à identifier et accompagner les propriétaires occupants les plus modestes de l'agglomération à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement.

Quelles aides avec « Habiter Mieux » ?

« Habiter Mieux » c'est une aide de 2 100 € par logement *(1 600 € sont versés par l'ANAH, 300€ par le Conseil général de l'Allier et 200€ par Moulins Communauté)*, et un accompagnement personnalisé dans le montage du projet et le suivi des travaux.
Afin d'en bénéficier, vous devez être propriétaire du logement que vous occupez et respecter certains plafonds de ressources *(à titre d'exemple, 11 358 €/an pour une personne seule)*.

Pour quels types de travaux?

Voici quelques exemples de travaux éligibles :

- L'isolation de la toiture avec un isolant de résistance thermique R ≥ 5 *(cela correspond par exemple à une épaisseur de laine minérale d'au moins 20 cm)*,
- Le remplacement d'une vieille chaudière par une chaudière performante *(type chaudière à condensation ou à basse température)*,
- L'isolation des murs extérieurs + le remplacement de fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage.

La Vie Associative

La parole aux associations

Qu'elles soient sportives *(football, compétitions équestres, gymnastique)*, culturelles *(animations culturelles, cours et représentations de théâtre)*, sociales *(accueil de la petite enfance)*, éducatives *(cours informatiques)*, nature et découvertes (randonnées pédestres), ou tout simplement festives, les associations de Coulandon contribuent au "bien vivre" dans notre commune et au plaisir des relations entre ses habitants.
Cet engagement associatif repose sur le bénévolat de quelques-uns d'entre nous. Pour que ce dynamisme associatif perdure, il est nécessaire de veiller en permanence à l'arrivée de nouveaux volontaires.
Intégrer une association, c'est certes donner un peu de son temps pour l'organisation de manifestations, mais c'est aussi partager au sein de chacune d'elles ou du regroupement inter associations, de grands moments de bonne humeur et de convivialité.

Faites vous plaisir et rejoignez une association de Coulandon.

Comité des Fêtes

Appel aux Coulandonnais et Coulandonnaises !!

En tant que présidente du comité des fêtes depuis janvier 2005, je me permets de solliciter chacun d'entre vous pour que le comité des fêtes puisse à nouveau organiser des animations festives en 2013.

Ma situation familiale ne me permet plus d'assumer ma fonction de présidente.

Après être restés l'année 2012 en mode silencieux, les membres du bureau et moi même vous invitons à une assemblée générale le vendredi 8 février 2013 à 19H00, salle de réunion du premier étage à la mairie.

Les bonnes volontés de tous pourront permettre de reconstituer une équipe et faire en sorte que le comité des fêtes perdure.

Cordialement
Marie-Laure REBILLAT

Jeunesse Sportive Neuvy-Coulandon

Saison 2012-2013

Pour la nouvelle année 2013, la JSNC vous présente ses meilleurs vœux et en profite pour donner des informations sur l'activité du club.

Dimanche 3 Février 2013 – 15 H 00
Salle polyvalente de Coulandon
Thé Dansant avec GIL-ORCHESTRA

Samedi 2 Mars 2013
Salle polyvalente de Neuvy
Moules – Frites

Samedi 15 Juin 2013
Assemblée Générale fin de saison
Stade des Muriers - Neuvy

Le Président, Michel MATHIEU
Tél. : 06.76.62.50.42

Les Écuries de la Carmone

Située au lieu-dit la Carmone, route de Saint Menoux, cette association vous propose des cours d'équitation tous niveaux ainsi que des pensions pour vos équidés tant au boxe qu'au pré. De plus, cette dynamique association organise, tout au long de l'année, des compétitions équestres dans plusieurs disciplines.
Voici ci-dessous le programme de ces compétitions du premier semestre 2013 :

- Dimanche 14 Avril : Concours de saut d'obstacle + dressage
- Jeudi 9 Mai : Concours complet d'équitation
- Dimanche 26 Mai : Concours de saut d'obstacle + dressage
- Dimanche 2 Juin : Concours complet d'équitation
- Dimanche 23 Juin : Concours complet d'équitation

Ces compétitions rassembleront des cavaliers venant des quatre coins de la France. Ce qui nous assure un spectacle de haute volée.

En ce début d'année, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année sportive.

Pascal BONDEAU,
Président des
Écuries de la Carmone
Tél. : 06.81.62.86.28

La Vie Associative

La parole aux associations (suite)

Coulandon à Pied

Coulandon à pied vous emmène chaque mois marcher sur les chemins proches ou plus lointains.

A la fin de l'été, après une belle balade près d'Arfeuilles à la cascade de la Pisserotte, nous sommes partis deux jours à Saint-Nicolas des Biefs.
Séjour partagé entre randonnées, découverte du terroir et soirée conviviale.

Avec l'automne et les journées plus courtes, nos destinations restent plus locales : Cressanges en Octobre, puis Souvigny et Bourbon l'Archambault avec l'habituelle marche de la galette prévue le 13 Janvier 2013 avec deux circuits.

N'hésitez pas à consulter notre calendrier de balades sur le site de Coulandon au chapitre « Vie Associative ».

Venez marcher avec nous .... !!!

Président : Gilles RASTOIX
Tél. : 04 70 46 21 35
Trésorier : Robert GAME
Secrétaire : Yolande DEGRANGE

Coul'en Gym

Les cours de gym ont repris le mardi de 19h15 à 20h15 au gymnase de l'I.M.E. de Coulandon, prêté par Monsieur Bouchère, le directeur.
Comme l'année passée, Damien a repris le flambeau avec sourire et dynamisme.

Une vingtaine de licenciées répond toujours présente et chaque adhérente y trouve des exercices physiques adaptés et conviviales.

Nous n'oublions pas de remercier la mairie pour le versement de la subvention annuelle.

Merci à toutes et tous pour votre participation spontanée au bon déroulement de la brocante.

Merci également à la J.S.N.C. pour le prêt de matériel de traçage.

Clin d'Oeil

Tout comme les années précédentes, CLIN d'ŒIL participe de son mieux à la vie culturelle de Coulandon.

Rappel

- En Octobre 2011, les ados de « COUL-GOSSES » ont commencé la saison avec une pièce énonçant les différentes formes de théâtre.
- Ils ont été suivis par les conteurs du groupe « Il était deux fois ... » à l'approche des fêtes de fin d'année.
- Nous avons accueilli la troupe de théâtre « L'Améthyste » de Gennetines en Mars 2012 et fini dans la bonne humeur par un Karaoké endiablé le 21 Juin pour la fête de la musique sur la terrasse prêtée par l'auberge Saint-Martin.

Nous avons entamé déjà cette nouvelle saison par une représentation des « COUL-GOSSES » avec une pièce proche d'un exercice de style.
Nous continuons tous les mardis à répéter pour une nouvelle représentation en Octobre 2013 avec les douze ados.

Deux nouveautés cette année

- Les contes de Noël étant trop proches des fêtes, nous organisons à la place pour le 23 Février 2013 une soirée « apéritif concert », avec un groupe de quatre musiciens chanteurs.
Nous écouterons alors des chansons à texte telles que Brassens – Barbara – Pierre Perret – Jean Ferrat – Moustaki ...
Nous ne manquerons pas de vous prévenir le moment venu. Surveillez vos boîtes aux lettres !!!
- Un moment important pour les ados de « COUL-GOSSES » : le festival de théâtre.

Clin d'œil ... suite page suivante

La parole aux associations (suite)

Clin d'œil (suite)

Il se déroulera sur trois jours sur trois sites différents : Avermes – Moulins – Yzeure.
Ce premier festival permettra aux enfants de jouer sur une « vraie scène » de spectacle, puisqu'ils se produiront au théâtre de Moulins, le Samedi 4 Mai 2013.

Nous attendons un public nombreux.

Plus d'informations sur ce festival seront diffusées par les organisateurs « Troupes en Scènes ».

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui permettent le bon déroulement de ces manifestations.
Un remerciement particulier à Jean-Pierre et Nadine qui se sont vraiment investis pour la bonne marche du Karaoké.
Remerciements à la municipalité pour son soutien à l'association.

Quelques dates à retenir :

- 23 février 2013 : Apéritif concert
- 20 avril 2013 : Représentation théâtrale du groupe l'Améthyste de Gennetines
- 04 mai 2013 : Festival théâtre
- 21 juin 2012 : Fête de la musique

Toute l'équipe de Clin d'œil espère répondre aux attentes associatives des Coulandonnais(es). De notre côté, nous ferons le maximum pour continuer à vous distraire.

Toutes les personnes motivées sont les bienvenues pour venir enrichir notre équipe.

Bureau :

Présidente : Cécile CRUCHANDEAU
Tél. : 04.70.42.64.04 – 06.86.62.31.20 –
Email : cecilecoul@neuf.fr

Trésorière : Monique RASTOIX
Tél. : 04.70.46.21.35
Email : rastoix@wanadoo.fr

Membres actifs : Gérard BOURACHOT – Yolande DEGRANGE – Sylvie LOVATY – Corinne OLÉON – Dominique VIGUIER

Quelques photos

A bientôt ...

La Vie Associative

La parole aux associations (suite)

AFR Les Belettes

Comme chaque année, l'assemblée générale de notre association a eu lieu le 8 Juin 2012 en présence de M. le Maire Patrick Degrange, les membres du bureau et quelques parents désireux de faire connaissance avec l'association et nous les remercions de leur présence.

Nous rappelons que notre structure accueille les enfants de 0 à 3 ans en accueil régulier et de 3 ans à 6 ans en halte garderie.

La structure est ouverte de 7h30 à 19 heures du lundi au vendredi.

Le 2 Juin 2012, l'après-midi récréatif a permis de retrouver tous les parents et grands parents pour le spectacle offert aux tout petits.

Pour l'informatique qui concerne les plus grands, onze participants vont suivre les cours donnés par Sylvie Lovaty répartis dans différents groupes de niveaux suivant les capacités de chacun.

Mais … en 2012 …, cela fait 10 ans que la crèche a ouvert sa porte !

Ainsi, le 22 Septembre 2012, à l'invitation de l'association, les parents et leurs enfants, *les enfants qui ont maintenant 12 ou 13 ans*, ont pu venir voir la maison des belettes où un diaporama était installé pour un moment de nostalgie. L'après-midi a aussi permis aux parents de se retrouver pendant que les enfants faisaient des tours de calèche ou se faisaient maquiller.

Avant de prendre le verre de l'amitié, le président Jean-Michel GRIFFET a souligné le réel partenariat qui existe depuis 10 ans entre la mairie représenté par M. le Maire Patrick Degrange et l'association.

Les personnalités présentes : Mme Lacarin, M. Denizot, ont pu découvrir et apprécier le travail effectué par la Directrice SANDRA, l'auxiliaire de puériculture Laétitia et les animatrices Ana, Corinne et Emilie.

Les membres de l'association et le personnel de la « Maison des Belettes » vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour cette nouvelle année 2013.

Les dix ans de la crèche

Moment de nostalgie !

Tour de calèche

Assistantes Maternelles

Les parents en quête d'un mode de garde, à temps complet ou partiel, peuvent faire leur choix d'après la liste suivante :

Sabrina Dubuisson
« Les Carimantrants »
☎ 04.70.44.58.72

Isabelle Cancre-Plault
8, rue de la Petite Poterie
☎ 04.70.46.05.50

Laurence Maitre
39, rue de Certilly
☎ 04.70.46.28.14

Marie-Laure Rebillat
40, Route du Pré Clair
☎ 04.70.46.32.65

Mairie : téléphone : 04.70.44.50.09 - Fax : 04.70.44.63.62
Adresse courriel : mairie-coulandon@pays-allier.com
Site Internet : www.mairie-coulandon.fr
Autre lien : http://mairie-coulandon.planet-allier.com